



Traité Chekalim

Michna 2 - Chapitre 5

אין פּוֹחֲתִים מְשַׁלְשָׁה גְזָבְרִים,
וּמְשַׁבְּעָה מִרְכוּלִים,
וְאִין עוֹשִׂין סְבִרָה עַל הַצָּבוֹר בְּמִמּוֹן פְּחוֹת מִשְׁנַיִם,
חוּץ מִבֶּן אֶתְיָה שֶׁעַל חֲלֵי מַעִים,
וְאֶלְעָזָר שֶׁעַל הַפְּרִכוֹת,
שְׂאוֹתָם קִבְּלוּ צָבוֹר עֲלֵיהֶם.

Il ne peut y avoir moins de trois trésoriers, ni moins de sept chefs, et on ne peut exercer sur la communauté aucune autorité touchant à l'argent à moins de deux à l'exception de A'hia préposé aux troubles digestifs et d'El'azar [préposé] au rideau qu'agréait la majorité de la communauté.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions